

Chasses en battue Drückjagden

L'Administration communale de la Vallée de l'Ernz vous informe des dates des chasses en battue :

Die Ernztalgemeinde teilt hiermit die Daten der Drückjagden mit:

Lot no. Jagdlos Nr.	Date de la chasse Datum der Jagd	Date de l'affichage Veröffentlicht am
227	Schieren / Medernach / Ingeldorf / Diekirch	20.01.2026 06.01.2026

Extrait du règlement grand-ducal déterminant les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers du 13 mars 2015 :

Le jour de la battue, [...] l'accès à la forêt se fait aux risques et périls propres du public. Il est interdit de perturber de manière délibérée le bon déroulement de la chasse en battue de quelque manière que ce soit.

Les limites des lots de chasse et les dates des battues peuvent être consultées sur geoportail.lu. Les battues de 12 chasseurs ou moins ainsi que celles destinées aux sangliers et organisées dans un délai inférieur de 15 jours peuvent avoir lieu sans cette publication.

Auszüge aus der Verordnung vom 13. März 2015 :

Am Tag der Drückjagd ist der Zugang zum Wald auf eigene Gefahr. Es ist verboten den Ablauf der Jagd absichtlich zu stören. Die Grenzen der Jagdlose sowie die Daten der Drückjagden können auf geoportail.lu eingesehen werden. Jagden von bis zu 12 Schützen sowie solche auf Schwarzwild die weniger als 15 Tage im Voraus organisiert werden, können ohne diese Publikation stattfinden.

Administration communale
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu

Date impression : 6 janvier 2026